



VAL 4047 PP

## Mallette de secours P.P.M.S. avec talkie walkie

Matière : Polypropylène

Matière plastique économique, offrant une bonne résistance aux chocs ainsi qu'une bonne protection des produits de la poussière

Economique, et de très grande capacité de remplissage et munie d'un support mural, elle est obligatoire dans tous les lieux de mise en sûreté

### ■ Gamme Métier

Grâce à sa composition respectant le « Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs » cette mallette contient :

Documents : Annexes 8, 9 et 10

Matériel : Brassard, radio avec pile, sacs poubelle, stylo et carnet, lampe de poche, essuie tout, jeu de carte, gobelets, ruban adhésif, talkie-walkie, savon de Marseille

Le matériel de premiers secours permettant de soigner :

- ☑ Coupures : Multiples pansements adhésifs, un pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante et assainissante cutané, pansements compressifs stériles, compresses stériles
- ☑ Coups : Pack de froid instantané
- ☑ Fièvre : Révélateur frontal de température
- ☑ Désinfection des mains avant un soin : 1 flacon de 200 ml de gel hydro alcoolique
- ☑ Fixation, maintien, et protection : Bandes extensibles, sparadrap, et écharpe triangulaire, masques de type « chirurgicaux », serviettes hygiéniques, filet tubulaire, couverture de survie,
- ☑ Malaise : Sucres emballés
- ☑ Projection oculaire : Dosettes de sérum physiologique stérile
- ☑ Contient également toute l'instrumentation habituelle : ciseaux, pince à écharde, paires de gants, sacs en plastique, livret 1ers soins en 10 langues

Bulletin officiel du ministère  
L'éducation nationale  
N° 44 du 26/11/2015

Circulaire N°2015 -205 du 25/11/2015

Extrait :

« Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs...»

## Les + Produits

- ☑ Obligatoire selon la circulaire N°2015-205 du 25 Novembre 2015, parue sur le BO du ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche N°44 du 26 Novembre 2015
- ☑ Facilement identifiable grâce à son système de fixation murale